



Mutation et pression

Par L34D

Bonjour

En CDI depuis début 2018 dans un grand groupe international, j'ai été informé de ma mutation par téléphone pendant mes vacances en juin.

J'ai tenté de la refuser car la zone n'est pas accessible en transports en commun et je n'ai plus de voiture (plus de 30km d'autoroute). Ma responsable m'a juste répondu que je n'avais pas le choix car j'ai une clause de mobilité.

Clause de mobilité qui n'est pas assez claire d'après l'inspection du travail.

Prise de panique, j'ai commencé à angoisser fortement, mon médecin m'a donc mis en arrêt.

J'ai reçu il y a un mois un courrier me confirmant ma mutation définitive sans autre choix. J'ai donc signalé à mon employeur que j'étais en dépression à cause de cette mutation et je lui ai demandé une rupture conventionnelle.

La rupture a été refusée, dans le courrier mon employeur précise que j'ai accepté la mutation lors d'un entretien avec ma directrice alors que c'est complètement faux car je ne l'ai pas rencontré depuis plusieurs mois. De plus je n'ai jamais renvoyé le courrier concernant cette mutation. Je me retrouve donc face à un employeur qui m'oblige à travailler loin de chez moi alors que je n'ai aucun moyen de transport. Je précise que cet employeur a plusieurs magasins aux alentours de chez moi, mais qu'il choisit de me muter dans celui qui est le plus loin sans raison particulière.

J'en ai marre de cette situation, je vis seule et j'aimerais pouvoir trouver un autre emploi sans démissionner car je n'ai jamais demandé à en arriver là. Je multiplie les arrêts, ma situation financière devient critique, je ne trouve pas la solution...

J'ai déjà été humiliée à plusieurs reprises par ma responsable (je ne présente pas assez bien, je dois me maquiller plus, je suis pas assez organisée, je suis une incapable, allant parfois jusqu'à me parler comme si j'avais 3 ans), et je pense qu'on essaye de me faire démissionner en profitant de ma "faiblesse" (je viens d'arriver dans la région, je n'ai pas de famille et j'avais déjà dit à ma responsable qu'il me fallait absolument cet emploi car je n'avais pas de logement)

Faut il aller jusqu'au prud'hommes ?

Est ce qu'il y a un autre recours ?